

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIERREFORT

SÉANCE DU 13 MARS 2014

L'an deux mille quatorze et le treize mars,

à 20 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis GALTIER, Maire.

**Étaient présents** : Louis GALTIER, Maire ; René PÉLISSIER, Claudie PEZET, Philippe FOUCHER, Adjoints ; Sébastien CHASSANG, Raymond COMBELLE, Solène DAUZONNE, Dominique DELCHER, Gilbert GLANDIÈRES, Daniel JUÉRY, Jeannette REIMOND, Joëlle RODIER, Daniel SALESSE, formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absentes**: Maryline PULLÈS, Adjointe ; Colette VIDALENC.

**A été désignée comme secrétaire de séance** : Solène DAUZONNE.

### 1 - ACQUISITION PARCELLE DE TERRAIN COMMUNE DE PAULHENC

(Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 20/03/2014)

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'en vue de la réalisation du projet de via ferrata il y aurait lieu que la parcelle cadastrée A 633, située sur la commune de PAULHENC, soit propriété publique. La commune étant déjà propriétaire des arbres non abattus lors de la coupe, Monsieur le Maire propose que ce soit la mairie qui achète ce terrain.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

Considérant que ce projet structurant de via ferrata présente un intérêt touristique important et s'inscrit parfaitement dans le processus de développement et de pratique des sports dits de « pleine nature »,

- × décide d'acquérir la parcelle A 633, d'une contenance de 4 ha 6 a 40 ca, en nature de bois taillis et taillis sous futaie, lieu-dit Bramefond, au prix forfaitaire de 4.000 € ;
- × dit que tous les frais annexes, frais de notaire, conservation aux hypothèques, seront supportés par la mairie ;
- × charge M<sup>e</sup> Jean-Marie BOYER, Notaire à Pierrefort, d'établir l'acte de vente à intervenir ;
- × dit qu'une fois l'aménagement de la structure réalisé, la mise en partie à disposition de ce terrain fera l'objet d'une convention tripartite entre la commune de Pierrefort, propriétaire, la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort-Neuvéglise, porteuse du projet de via ferrata, et le futur exploitant.

### 2 - DÉCLARATION DE PROJET - MISE EN COMPATIBILITÉ DU P.L.U. POUR LA CONSTRUCTION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION

(Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 20/03/2014)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune souhaite permettre la construction d'une unité de méthanisation liée principalement au projet d'extension et de restructuration de la coopérative fromagère de la Planèze, et adapter le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) en conséquence.

Afin de mettre en œuvre ce projet, la commune utilisera la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du P.L.U. conformément à l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013, ayant clarifié les procédures d'évolution des P.L.U.

En effet, cette procédure peut être utilisée si le projet représente un intérêt général, même s'il est porté par une personne ou une société privée et que le P.L.U. doit être adapté pour permettre ce projet.

Le présent projet, porté par l'Organisation des Producteurs d'Énergie de Pierrefort (O.P.E.P.), représente bien un intérêt général puisqu'il participe à la production d'électricité grâce à la méthanisation.

Ce projet structurant et d'intérêt économique s'inscrit parfaitement dans la procédure des énergies renouvelables ; une partie de la production d'électricité étant utilisée par la coopérative fromagère, l'autre partie étant vendue à EDF.

La procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du P.L.U. comporte plusieurs étapes :

- × études et mise à jour de l'évaluation environnementale ;
- × réunion d'examen conjoint de l'État et des personnes publiques associées ;
- × examen de l'autorité environnementale et de la chambre d'agriculture ;
- × arrêté de mise en enquête publique ;
- × enquête publique ;
- × approbation par le conseil municipal (opposable 1 mois après sa transmission au Préfet).

Il invite le conseil municipal à en délibérer.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

- × décide d'engager la procédure de déclaration de projet et de mise en compatibilité du P.L.U. de Pierrefort.

Néanmoins, si :

- l'installation de méthanisation est considérée comme une activité agricole ;
- et la totalité des matières premières est issue d'exploitations agricoles ;
- et la structure qui porte le projet est constituée majoritairement par des exploitations agricoles ;

alors l'installation de méthanisation peut être réalisée en zone A du P.L.U. sans nécessiter de modification du P.L.U. Si ces trois conditions sont réunies, la présente délibération devient caduque.

### **3 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET PRINCIPAL**

(Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 20/03/2014)

Le conseil municipal sous la présidence de René PÉLISSIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Louis GALTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		2 233,15		126 926,42		129 159,57
Opérations de l'exercice	801 776,40	1 117 696,71	831 851,33	624 463,69	1 633 627,73	1 742 160,40
<b>TOTAUX</b>	<b>801 776,40</b>	<b>1 119 929,86</b>	<b>831 851,33</b>	<b>751 390,11</b>	<b>1 633 627,73</b>	<b>1 871 319,97</b>
Résultats de clôture		318 153,46	80 461,22			237 692,24
Restes à réaliser			630 328,33	406 696,89	630 328,33	406 696,89
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>801 776,40</b>	<b>1 119 929,86</b>	<b>1 462 179,66</b>	<b>1 158 087,00</b>	<b>2 263 956,06</b>	<b>2 278 016,86</b>
Résultats définitifs		318 153,46	304 092,66			14 060,80

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **4 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

(Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 20/03/2014)

Le conseil municipal sous la présidence de René PÉLISSIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Louis GALTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		4 570,87	113 536,94		113 536,94	4 570,87
Opérations de l'exercice	183 377,54	223 901,92	176 252,84	90 114,75	359 630,38	314 016,67
TOTAUX	183 377,54	228 472,79	289 789,78	90 114,75	473 167,32	318 587,54
Résultats de clôture		45 095,25	199 675,03		154 579,78	
Restes à réaliser			92 803,48	258 367,52	92 803,48	258 367,52
TOTAUX CUMULES	183 377,54	228 472,79	382 593,26	348 482,27	565 970,80	576 955,06
Résultats définitifs		45 095,25	34 110,99			10 984,26

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### **5 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET GÎTE DE GROUPE**

(Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 20/03/2014)

Le conseil municipal sous la présidence de René PÉLISSIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Louis GALTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		2 582,08				2 582,08
Opérations de l'exercice	38 137,30	39 556,75			38 137,30	39 556,75
TOTAUX	38 137,30	42 138,83			38 137,30	42 138,83
Résultats de clôture		4 001,53				4 001,53
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	38 137,30	42 138,83			38 137,30	42 138,83
Résultats définitifs		4 001,53				4 001,53

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de

l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **6 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL**

*(Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

*(Reçue en Sous-préfecture le 20/03/2014)*

Le conseil municipal sous la présidence de René PÉLISSIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Louis GALTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		1,36	45 162,99		45 162,99	1,36
Opérations de l'exercice	8 919,48	8 919,48		8 919,48	8 919,48	17 838,96
<b>TOTAUX</b>	<b>8 919,48</b>	<b>8 920,84</b>	<b>45 162,99</b>	<b>8 919,48</b>	<b>54 082,47</b>	<b>17 840,32</b>
Résultats de clôture		1,36	36 243,51		36 242,15	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>8 919,48</b>	<b>8 920,84</b>	<b>45 162,99</b>	<b>8 919,48</b>	<b>54 082,47</b>	<b>17 840,32</b>
Résultats définitifs		1,36	36 243,51		36 242,15	

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **7 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - BUDGET LOTISSEMENT DES MURETS**

*(Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0)*

*(Reçue en Sous-préfecture le 20/03/2014)*

Le conseil municipal sous la présidence de René PÉLISSIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Louis GALTIER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	15 108,44	15 108,44	15 108,44		30 216,88	15 108,44
TOTAUX	15 108,44	15 108,44	15 108,44		30 216,88	15 108,44
Résultats de clôture			15 108,44		15 108,44	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	15 108,44	15 108,44	15 108,44		30 216,88	15 108,44
Résultats définitifs			15 108,44		15 108,44	

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **8 - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013 - BUDGET PRINCIPAL**

(Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 20/03/2014)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis GALTIER :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif fait apparaître : un excédent d'exploitation de 318.153,46 euros

× décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013</b>	
POUR MÉMOIRE : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
RÉSULTAT AU 31/12/2013	EXCÉDENT 318.153,46 € DÉFICIT
EXCÉDENT AU 31/12/2013	318.153,46 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	304.092,66 €
- Affectation complémentaire en réserves	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	14.060,80 €
DÉFICIT AU 31/12/2013	
- Déficit à reporter	

## **9 - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013 DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

(Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 20/03/2014)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis GALTIER :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif fait apparaître : un excédent d'exploitation de 45.095,25 euros

- × décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013</b>	
POUR MÉMOIRE : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
RÉSULTAT AU 31/12/2013	EXCÉDENT 45.095,25 € DÉFICIT
EXCÉDENT AU 31/12/2013	45.095,25 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	34.110,99 €
- Affectation complémentaire en réserves	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	10.984,26 €
DÉFICIT AU 31/12/2013	
- Déficit à reporter	

## **10 - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013 DU GÎTE DE GROUPE**

(Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 20/03/2014)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis GALTIER :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif fait apparaître : un excédent d'exploitation de 4.001,53 €

- × décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013</b>	
POUR MÉMOIRE : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
RÉSULTAT AU 31/12/2013	EXCÉDENT 4.001,53 € DÉFICIT
EXCÉDENT AU 31/12/2013	4.001,53 €
- Exécution du virement à la section d'investissement	
- Affectation complémentaire en réserves	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	4.001,53 €
DÉFICIT AU 31/12/2013	
- Déficit à reporter	

## **11 - AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013 DU LOTISSEMENT COMMUNAL**

(Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 20/03/2014)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis GALTIER :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013,

Constatant que le compte administratif fait apparaître : un excédent d'exploitation de 1,36 euros

- × décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013</b>	
POUR MÉMOIRE : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	
VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
RÉSULTAT AU 31/12/2013	EXCÉDENT 1,36 € DÉFICIT
EXCÉDENT AU 31/12/2013	1,36 €
- Exécution du virement à la section d'investissement - Affectation complémentaire en réserves - Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	1,36 €
DÉFICIT AU 31/12/2013 - Déficit à reporter	

## **12 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSÉ PAR LE RECEVEUR**

(Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0)

(Reçue en Sous-préfecture le 20/03/2014)

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Louis GALTIER :

Après s'être fait présenter le budget principal et les budgets annexes de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes de gestion sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- × déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2013 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.